

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 35 millions pour le projet commun EPFL / UNIL à la réalisation du bâtiment Neuropolis dans le cadre d'un financement européen du « Human Brain Project »**

**1. TRAVAUX DE LA COMMISSION**

La commission s'est réunie en date du vendredi 26 avril 2013 à la Salle de conférence du SCRIS, rue de la Paix 6 à Lausanne pour traiter de cet objet. Elle était composée de Mmes les députées Catherine Labouchère, Christa Calpini ainsi que de MM. les députés Maurice Treboux, Jacques Neiryneck, Claude Matter, Olivier Kernén, Jean-Robert Yersin, Pierre Guignard, François Brélaz, Jean-Michel Favez, Martial de Montmollin, Samuel Bendahan et Philippe Vuillemin (président – rapporteur).

M. le Conseiller d'Etat Pascal Broulis (chef du DFIRE) était présent, ainsi que M. Philippe Pont (chef du SIPAL) qui représentait l'administration.

M. Fabrice Mascello, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

**2. PRÉSENTATION DE L'EMPD**

Il s'agit d'accorder un crédit d'investissement CHF 35 millions pour un projet commun EPFL/UNIL à la réalisation du bâtiment Neuropolis dans le cadre d'un financement du « Human Brain Project ».

M. le Conseiller d'Etat indique que ce dossier s'inscrit dans une logique de soutien à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) ainsi qu'à l'Université de Lausanne (UNIL) mais également, de manière implicite, à la cité universitaire hospitalière. Ce projet a trouvé ses marques après l'annonce de soutien, par la Communauté européenne, d'un des dossiers européens d'envergure dans le domaine de la recherche. Ce projet s'inscrit dans une vision large touchant également l'arc lémanique avec la participation de l'Université de Genève. Dans cette dynamique, l'annonce faite par le Conseil d'Etat a permis de débloquer d'autres fonds, notamment ceux d'un partenaire privé genevois qui en principe n'investit pas au-delà de ses frontières cantonales : la société Rolex.

Même si l'Etat de Vaud participe financièrement au projet, conjointement à la Confédération, il n'en est pas le maître d'œuvre. En effet, cette charge incombe à l'EPFL alors que l'UNIL sera un des utilisateurs des locaux.

### **3. DISCUSSION GÉNÉRALE**

La discussion générale n'est pas souhaitée, mais la commission unanime salue le projet.

### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSÉ DES MOTIFS**

#### **4.1. CONTEXTE DU FINANCEMENT EUROPÉEN DE LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU**

Des compléments d'information sont demandés par rapport au financement européen et en particulier de l'attitude de la France et de l'Allemagne et quelles garanties peuvent nous être données que la Confédération jouera aussi le jeu. Le Conseiller d'Etat rassure en rappelant que les fonds européens prévus ne seront pas versés à Lausanne même si le projet sera piloté par l'EPFL. Il s'agit d'une mise en réseau européenne de compétences où des universités, en phase avec les recherches sur le fonctionnement du cerveau, seront connectées. La France et l'Allemagne participeront au projet par le biais de leurs centres de recherches, avec certaines contreparties. Le plus important est d'avoir localisé un endroit stratégique et que l'acronyme EPFL apparaisse.

La commission s'interroge sur la problématique du logement puisqu'il est prévu que le projet accueille plusieurs centaines de collaborateurs techniques et scientifiques. Il est précisé que le Conseil d'Etat va accompagner le projet en terme d'infrastructures, de mobilité et d'hôtellerie. Sur ce dernier point, une collaboration sera établie avec l'EPFL visant la création de chambres d'hôtel pour loger des chercheurs (projet en interaction avec plusieurs pays). D'autres projets sont en cours pour des logements d'étudiants.

Il est enfin évoqué, et regretté, que tout se concentre sur l'arc lémanique alors que le Nord vaudois a des possibilités en matière d'hébergement par exemple.

#### **4.2 COÛTS ET DÉLAIS**

La question des surcoûts éventuels est évoquée, certains commissaires ayant été échaudés par l'affaire « Geopolis ». Il est répondu que le projet, initialement intitulé The Blue Brain Project (projet suisse), est passé à la vitesse supérieure avec le Human Brain Project (projet européen). Le Conseil d'Etat verse un montant de CHF 35 millions unique qui est comparable à une subvention afin de créer une dynamique avec les hautes écoles présentes sur le canton.

Le terrain étant mis à disposition par l'Etat de Vaud, l'UNIL bénéficiera gracieusement de locaux dans le bâtiment. Cela étant, ce terrain reste propriété du Canton de Vaud par le biais d'un droit de superficie ; le centre de recherche sera occupé par des collaborateurs payés par la Confédération et des fonds européens. L'effort total consenti par le canton dans ce dossier est de l'ordre de CHF 55 millions. Légalement, le Parlement va accorder deux choses : un droit de superficie d'une valeur de CHF 20 millions et une subvention de CHF 35 millions.

#### **4.3 PROCÉDURE DE CONCOURS**

Neuropolis devra également marquer son temps avec une construction emblématique ; il devrait également être ouvert au public pour permettre la vulgarisation de la matière étudiée. La participation de Rolex n'en fera toutefois pas un « Rolex-Neuropolis ».

#### **4.4 CHOIX DU SITE, PÉRIMÈTRE DU SITE, STATUT FONCIER**

La commission s'interroge sur la gestion de l'espace sur un site non éternellement extensible, sur le respect du PAC 229, la destruction des villas et de la compensation des logements perdus.

Le Conseil d'Etat donne les précisions suivantes :

Plusieurs emplacements étaient possibles. Après discussion, il a été décidé avec l'EPFL de rester sur

un lieu qui offre une certaine visibilité. Le PAC permettra la construction sans aucune difficulté. La destruction des villas ne devrait pas non plus poser de problème puisque l'on se trouve sur un territoire dédié et qu'elles appartiennent à l'Etat. De plus, il faut avoir à l'esprit que la parcelle ne sera pas forcément exploitée dans son entier (14'600 m<sup>2</sup>). Le Conseil d'Etat veut éviter tout gaspillage territorial. Et il précise, en outre, qu'un plan directeur pour l'université existe et comprend des bâtiments à réhabiliter, d'autres à rénover ou à transformer. Il y a encore des possibilités de densification en construisant en hauteur (BATOCHIME et CUBOTRON).

#### **4.5 MODE DE CONDUITE DU PROJET**

La fréquence des rapports du CCF (semestrielle), la présence de l'Etat au sein du jury du concours et le fait que les membres du comité de pilotage seront distincts de celui du comité de projet sont autant d'arguments qui rassurent la commission.

### **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DÉCRET ET VOTES**

#### **5.1 COMMENTAIRES**

Un commissaire s'étonne de ne pas voir dans l'article 1, la mention du droit de superficie que la commission est censée valider. Il est répondu que le vote sur le crédit d'investissement de CHF 35 millions confèrera implicitement le droit au Conseil d'Etat de signer l'accord concernant le droit de superficie. La gestion est garantie par le Conseil d'Etat et par les services via des délégations de compétence. Ce projet est néanmoins particulier dans le sens où c'est la première fois que le canton de Vaud intervient de manière directe dans un projet fédéral. Il est également relevé qu'un droit de superficie communal est subordonné au pouvoir législatif.

Dans une note complémentaire insérée dans les notes de séances le SIPAL précise entre autres que la constitution du droit de superficie immatriculé au Registre foncier (DDP) fera l'objet d'une décision ultérieure du Conseil d'Etat, comme objet de sa compétence. Pour mémoire, l'art. 10 de la LFin se réfère explicitement à une aliénation du patrimoine (supérieur à CHF 1 mio) pour attribuer des compétences au Grand Conseil.

#### **5.2 VOTE**

L'article premier du projet de décret est adopté à l'unanimité par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'article second du projet de décret est adopté à l'unanimité par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **6. ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET**

Nombre de voix pour : 13

Nombre de voix contre : 0

Abstention : 0

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Lausanne, 20 août 2013

Le rapporteur :  
(Signé) Philippe Vuillemin